

REGLEMENT

Action Galette des rois - point chaud
1 Win For Life 1€ offert à l'achat d'une galette des rois

ARTICLE 1 – organisation

La société HOLDING PCS SA (groupe point chaud), dont le siège se trouve Rue des technologies, 24 - 4432 ALLEUR - BELGIQUE, offre à chaque client achetant une galette des rois au choix, un Win For Life de La Loterie Nationale d'une valeur d'1€.

Cette action débute le samedi 27/12/2025 et se termine le 09/01/2026. Cette action est d'application dans tous les point chaud de Belgique (à l'exception des corners point chaud situés dans les stations-services EG-ESSO).

ARTICLE 2 – conditions de participation

La participation à cette action est ouverte à toute personne ayant atteint l'âge de 18 ans et domiciliée en Belgique.

Pour participer, le client doit acheter une galette des rois (au choix : nature, pomme, pistache) dans l'un des établissements point chaud de son choix durant la période du concours. A l'achat d'une galette des rois, le client reçoit un Win For Life 1€.

A chaque achat d'une galette des rois, le client bénéficie d'un nouveau droit de recevoir un Win For Life 1€.

ARTICLE 3 – lots

Les Win For Life 1€ ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni transformable en espèces.

Le Win For Life distribué au client dans le cadre de cette action est d'une valeur d'1€. Le visuel du produit est représenté sur les documents publicitaires de cette action.

Les Win For Life 1€ prévus pour l'action ont été répartis de manière aléatoire dans l'ensemble des point chaud, scellés sous paquets de 100 pièces.

ARTICLE 4 – responsabilités

La HOLDING PCS SA n'est pas responsable du résultat du ticket, ni d'un éventuel gain ultérieur.

La HOLDING PCS SA et tout autre intervenant ne pourront être tenus pour responsables si en cas de force majeure, certaines modalités de cette action devaient être modifiées.

La HOLDING PCS SA se réserve le droit de modifier l'action ou son déroulement si des circonstances imprévisibles ou indépendantes de leur volonté le justifiaient.

La HOLDING PCS SA se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas le règlement ou tentant de tricher.

La HOLDING PCS SA ne saurait être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, l'action devait être interrompue, reportée ou annulée.

Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement technique ou indépendant de sa volonté.

ARTICLE 6 – Mention relative à la Loterie Nationale

Les Win For Life 1€ offerts dans le cadre de cette action sont des produits de la Loterie Nationale.

La Loterie Nationale n'est ni organisatrice, ni partenaire, ni responsable de cette action promotionnelle.

L'utilisation du ticket Win For Life 1€ remis au client est soumise au règlement officiel de la Loterie Nationale, disponible sur son site internet ou auprès des points de vente agréés.

La HOLDING PCS SA ne peut être tenue responsable d'un refus, d'une invalidation ou d'un problème lié aux règles propres à la Loterie Nationale ou à l'utilisation du ticket.

ARTICLE 7 – acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

ARTICLE 8

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelle raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société Holding PCS S.A. dans un délai de quinze jours après la clôture de l'action.

La HOLDING PCS SA s'engage à étudier la réclamation et à fournir une réponse dans un délai raisonnable.

En dernier ressort, et à défaut d'accord amiable, les litiges seront soumis à la juridiction compétente du ressort du siège social de la HOLDING PCS SA, sauf dispositions légales impératives contraires.

Alleur, le 11/12/2025